

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2022

#### Délibération N° 2022-22

L'an deux mille vingt-deux, le 05 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 01/07/2022

Nombre de conseillers en exercice : 19                      Présents : 12                      Votants : 16

**Présents** : Mireille ARNOULT, Etienne BREMAND, Jean Philippe CAMES, Francis EARD, Mathieu JEAN, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Pierre SANS, Michèle SEGAFREDO, Julie SORLI, Christel RINCENT, Karine BOUILLOUD.

**Absents excusés** : Joseph REVEILLERE (procuration à Mme SEGAFREDO, Sylvie LEONELLI (procuration Mme RESTES), Bruno PASTUREL (procuration M.EARD), Johana ATTAÏECH (pouvoir à M.BREMAND).

**Absents** : Frédéric DOLE, Jean-Marie FREU, Marie-Claude BLAD.

**Secrétaire de séance** : Mathieu JEAN.

#### **OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Contribution communale pour la rénovation de l'éclairage public de type boule sur l'Albarède par le SDEHG**

Le 31 janvier dernier, la Commune d'Auzielle a effectué une demande au SDEHG, pour la rénovation de l'éclairage public de type boule avec lampes à sodium dont celles hors service, sur l'Albarède.

Cette opération vise à installer un éclairage public à LED, respectueux de l'environnement et de la biodiversité, conciliant économie d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Les technologies les plus avancées en matière de performance énergétique seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 90% soit 3 185€ par an.

A ce titre la Commune d'Auzielle doit délibérer sur l'engagement de la contribution communale estimée au niveau d'un Avant-projet sommaire, calculée sur les bases suivantes :

- TVA récupérée par le SDEHG	9 701€
- Participation SDEHG (50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG*)	24 642€
- Part restant à la charge de la commune (estimation)	27 386€

---

TOTAL	61 729€
-------	---------

Suite à cet engagement une étude détaillée sera lancée par le SDEHG pour cette opération.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer l'engagement de la contribution communale estimée, pour la rénovation de l'éclairage public de type boule sur l'Albarède, par le SDEHG.

**Vote pour** : Mireille ARNOULT, Etienne BREMAND, Jean Philippe CAMES, Francis EARD, Mathieu JEAN, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Pierre SANS, Michèle SEGAFREDO, Julie SORLI, Christel RINCENT, Karine BOUILLOUD



Vote contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'APPROUVER** l'engagement de la contribution communale estimée , pour la rénovation de l'éclairage public de type boule sur l'Albarède, par le SDEHG,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Michèle SEGAFREDO



Le secrétaire de séance,  
Mathieu JEAN

Le présent document a été :

Publié sur le site internet le :

**08 JUL. 2022**

Notifié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

**08 JUL. 2022**

Application de la loi 82-623 du 22/07/1982

Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.